



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPÉCIAL N° 97 du 28 août 2018**



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT  
334, allée Henri II de Montmorency  
34954 MONTPELLIER Cedex 2

## DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administrateur général, Directeur « Ressources »

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015, portant nomination de M. Pierre POUËSSEL, en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du 21 mai 2013 portant affectation de M. André PIERRE, administrateur général des finances publiques, à la direction régionale des finances publiques de Languedoc Roussillon et de l'Hérault ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-I-069 du 16 janvier 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. André PIERRE, administrateur général des finances publiques ;
- Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. André PIERRE à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;
- Vu les conventions de délégation de gestion souscrites par les différents chefs de services prescripteurs rattachés au centre de services partagés placé auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Hérault ;

## ARRÊTE :

**Article 1:** Délégation de signature est conférée à

Nom	Prénom	Fonction	Grade
BELMAAZIZ	Sarah	Responsable du CSP	Inspecteur des finances publiques
VENARD	Delphine	Adjointe au responsable	Contrôleur principal des finances publiques
CABANIS	Thierry	Chargé de prestations financières complexes	Contrôleur principal des finances publiques
CHANE WORTHY	Thierry	Chargé de prestations financières complexes	Agent administratif des finances publiques
GALY	Joëlle	Chargée de prestations financières complexes	Contrôleur principal des finances publiques
IMBERT	David	Chargé de prestations financières complexes	Contrôleur des finances publiques
VALORA	Corinne	Chargée de prestations financières complexes	Contrôleur des finances publiques

à l'effet de valider dans CHORUS les actes d'ordonnancement liés aux opérations budgétaires initiées par les services prescripteurs rattachés au centre de services partagés.

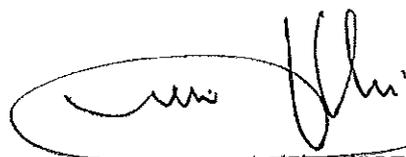
**Article 2:** Reçoit par ailleurs délégation pour procéder à la création de tiers et à la certification des services faits

Nom	Prénom	Fonction	Grade
ABDOUN	Yasmina	Gestionnaire de dépense	Agent administratif des finances publiques
DAWO	Geneviève	Gestionnaire de dépense	Agent administratif des finances publiques
DESMET	Virginie	Gestionnaire de dépense	Agent administratif des finances publiques
GRAPELOUP	Xavier	Gestionnaire de dépense	Agent administratif des finances publiques
JARRIÉ	Nicolas	Gestionnaire de dépense	Agent administratif des finances publiques
LAFORET	Geneviève	Gestionnaire de dépense	Agent administratif des finances publiques
LAIRIS	Éric	Gestionnaire de dépense	Agent administratif des finances publiques
POLIGANI	Fabrice	Gestionnaire de dépense	Agent administratif des finances publiques
REDON	Solange	Gestionnaire de dépense	Agent administratif des finances publiques
ZAHND	Laurence	Gestionnaire de dépense	Agent administratif des finances publiques

**Article 3:** La présente délégation, qui révoque toutes les subdélégations antérieures, devra être exercée dans les conditions et limites ainsi que selon les modalités fixées par les différentes conventions de délégation de gestion et le contrat de service souscrits entre le CSP et les services prescripteurs.

Fait à Montpellier, le 31/08/2018

*L'Administrateur Général des Finances Publiques,*

  
André PIERRE